COMMISSION LOCALE DE L'EAU
SAGE GTI
22ème séance plénière
8 janvier 2021 à **10 h**

Organisme	NOM – Prénom ou représentant	Présents	Procurations reçues	Excusés	Absents
Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (24)					
Conseil régional	ADAM Anne-Marie			X	
Conseil départemental des Vosges	VANSON Brigitte	X			
Conseil départemental des Vosges	GERECKE Luc	X	X		
Conseil départemental des Vosges	ROUSSEL Alain	X			
Conseil départemental des Vosges	GIMMILLARO Martine	X			
Conseil départemental des Vosges	SAUVAGE Guy	X			
Conseil départemental des Vosges	BEGEL Régine	X	X		
Mairie de Vittel	HAUTCHAMP André	X			
Mairie de Contrexéville	HENRIOT Jean-Marie	X			
Mairie d'Urville	CREMEL Denis			X	
Mairie de Lignéville	WITRICH Stéphane			X	
SIE de la Région des Ableuvenettes	MATHIEU Auguste	X			
SIE de la Vraine et du Xaintois	VAGNIER Jean-Yves	X	X		
SIE des Monts Faucilles	DUVOID Frédéric			X	
SIE de Damblain et du Creuchot	MUNIÈRE Bernard			X	
SI d'eau potable de la Région Mirecurtienne	COUSOT Jean-Luc	X	X		
SIE de Bulgnéville et de la Vallée du Vair	MANGIN Jean-Bernard	X	X		
SIE de la Région de Thuillières	MAYAUX Damien			X	
SIE du Haut du Mont	THIERY Jean-Luc	X	X		
Communauté de Communes Terre d'Eau	PRÉVOT Christian	X			
EPTB Saône et Doubs	LÉONARD Landry				
EPTB Meurthe-Madon	GRÉPINET Gérard	X			
EPAMA	COLLIN Dominique	X			
SCOT des Vosges Centrales	GAILLOT Thierry				
Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations (13)					
Chambre d'Agriculture des Vosges	SION Bernard			X	
Chambre de Commerce et d'Industrie des Vosges	CUNIN Serge			X	
Association des Communes Forestières	LALLEMAND Michel	X	X		
Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine	SALVI Alain	X	X		

Association Oiseaux-Nature	SCHMITT Bernard	X			
Association Vosges Nature Environnement	FLECK Jean-François	X	X		
Association de Sauvegarde des Vallées et de Prévention des Pollutions	VILLAUME Christian	X			
ADEIC	MULLER Robert				
UDAF	CONRAUX Sylvie	X	X		
UFC QUE CHOISIR	LECOANET Christiane			X	
Fédération départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	BALAY Michel			X	
Nestlé Waters Vosges	NEGRO François	X			
Société l'Ermitage	LE SQUEREN Jean-Charles	X			
Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (9)					
Préfet coordonnateur du bassin Rhin-Meuse	LOMBARD Aline			X	
Préfet des Vosges	SÉGUY Yves	X			
DDT	BEMER Dominique	X	X		
DDCSPP	POTTIEZ Michel	X			
DREAL	ANSEL Nicolas	X			
ARS	VERDENAL Yannick	X			
AERM	VAUTHIER Jean-Marc	X	X		
AERMC	MARGUET Thierry			X	
AFB	COLLAS Marc				
Observateurs EPCI – PF (4)					
Communauté de Communes Vosges Côté Sud-Ouest	ROUSSEL Alain	X			
Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien	LALLEMAND Michel	X			
Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire	BABOUHOT Nathalie				
Communauté d'Agglomération d'Epinal	HEINRICH Michel				
Observateurs services de l'Etat ou autres (10)					
Préfecture	MOUGIN Richard	X			
Sous-Préfecture de Neufchâteau	ROUSSEAU Gaël	X			
Région Grand Est	VOGIN Francis				
Région Grand Est	GRESSE Lionel				
DDT	LERCHER Alain	X			
DDT	GALVEZ Antoine	X			
DDT	OSTER Julien	X			
Chambre d'agriculture	MATHIEU Jérôme	X			
Mairie de VITTEL	DUMONT Marine	X			
Ermitage	GREMILLET Daniel	X			
Structure porteuse du SAGE (7)					
Conseil départemental des Vosges	VANNSON François	X			
Conseil départemental des Vosges	PARMENTIER Damien	X			
Conseil départemental des Vosges	DECLERCQ Didier				
Conseil départemental des Vosges	DIDIER Sylvie				
Conseil départemental des Vosges	WOJCIECHOWSKI Aurélie	X			
Conseil départemental des Vosges	JEANGEORGES Anne	X			
Conseil départemental des Vosges	BRAUN Nicolas	X			

Procurations de vote : (12)

Collège	Pouvoir de	Donné à
1	MAYAUX Damien	COUSOT Jean-Luc
1	WITRICH Stéphane	GERECKE Luc
1	ADAM Anne-Marie	BEGEL Régine.
1	CREMEL Denis	MANGIN Jean-Bernard
1	MUNIÈRE Bernard	THIERY Jean-Luc
1	DUVOID Frédéric	VAGNIER Jean-Yves
2	LECOANET Christiane	FLECK Jean-François
2	BALAY Michel	SALVI Alain
2	SION Bernard	LALLEMAND Michel
2	CUNIN Serge	CONRAUX Sylvie
3	MARGUET Thierry	VAUTHIER Jean-Marc
3	LOMBARD Aline	BEMER Dominique

Réunion de la Commission Locale de l'Eau n° 22
SAGE GTI du 8 janvier 2021

Régine BÉGEL : Nous débutons la réunion. M. le préfet, M. le président, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, je vous remercie pour votre présence à cette 22ème commission locale de l'eau du SAGE GTI.

Mais avant toute chose, je veux vous présenter à chacune et chacun d'entre vous tous mes vœux de bonne et heureuse année 2021. Je vous souhaite une excellente santé et du succès dans tous vos projets.

En ce qui concerne le sujet du SAGE GTI qui nous réunit aujourd'hui, je veux croire que 2021 sera marquée par un travail collaboratif et fructueux. Je souhaite que nous parvenions à avancer concrètement dans la rédaction de notre projet de SAGE partagé et équilibré pour le territoire en conciliant intelligemment enjeux environnementaux et enjeux économiques. C'est mon ambition pour 2021 et j'espère que ces vœux sont partagés par chacun d'entre vous.

Président VANNSON : Je tiens à saluer M. le préfet, qui nous fait le plaisir d'assister à nos travaux. Je tiens à vous saluer, Mme la présidente, et vous remercier pour votre engagement. Je souhaite également saluer chacune et chacun d'entre vous pour votre implication dans le cadre de ce dossier difficile.

Je vous présente officiellement tous mes bons vœux pour cette année 2021. Formulons le vœu que nous puissions au plus vite tourner la page de l'année 2020 avec tous les désagréments que nous avons connus et que nous puissions nous mobiliser sur de nouvelles perspectives. Je forme le vœu que cette année 2021 nous donne la possibilité, d'une part de vaincre cette pandémie, d'autre part de reprendre le cours normal des projets que nous portons à l'échelle du département mais que vous portez aussi à l'échelle de vos collectivités. Je forme le vœu que dans le cadre de la CLE du SAGE GTI nous puissions évoluer dans le bon sens, tout en tenant compte des enjeux fondamentaux qui nous préoccupent, à la fois pour le territoire, mais aussi pour la préservation de la ressource en eau à laquelle nous sommes toutes et tous très attachés. Je vous souhaite à toutes et tous une bonne réunion.

Régine BÉGEL : Merci M. le président.

M. le Préfet : M. le président du Conseil départemental, Mme la présidente de la CLE, Mesdames et Messieurs les membres de la CLE, j'ai un grand plaisir à me joindre à vous, tout d'abord pour vous souhaiter à mon tour une bonne année, même si nous avons quitté 2020 avec nombre de contraintes et de vicissitudes et que 2021 nous mobilise tout autant face aux défis qui nous sont imposés, mais je suis sûr que collectivement nous ferons face et nous allons nous relever de manière significative pour le rebond tant attendu.

Pour revenir sur le fond du sujet, à la fois je le découvre, prenant le relais de mon prédécesseur, et ce depuis plus d'un mois. Le SAGE GTI est un des sujets qui doit avancer significativement durant cette année 2021 parce qu'on touche à une situation et à un sujet qui est majeur et qui ne

trouvera sa sortie que par la résolution que nous saurons placer à la fois dans le respect du calendrier qui était déterminé pour tous les travaux préparatoires dans le cadre d'un protocole calé après bien des discussions en fin d'année dernière, par un volontarisme qui doit trouver sa traduction dans la rédaction du SAGE et par la ferme volonté des uns et des autres, la mienne s'y ajoutant, pour que l'on puisse aboutir à une approbation du SAGE début 2022. C'est tel que la trajectoire a été présentée et définie.

Bien évidemment, il s'agit de trouver une issue qui soit respectueuse de tous les enjeux. L'un ne doit pas être sacrifié au bénéfice des autres. Je pense qu'il y a un chemin pour qu'à la fois, toutes les parties aujourd'hui concernées par cette ressource qui reste fragile, sensible, y trouvent leur compte ; tout en préservant l'intérêt général. Je suis convaincu que nous y parviendrons.

Place à présent à nos échanges. Nous allons mesurer le travail à accomplir et l'intensité devant être portée.

Régine BÉGEL : Merci M. le préfet. Je vous propose de démarrer notre réunion.

Comme vous le savez, les séances plénières de la CLE ne sont pas publiques, aussi selon l'article 10 des règles de fonctionnement de la CLE, j'ai autorisé la participation, en tant qu'observateurs des personnes suivantes :

- Préfecture, M. Richard MOUGIN
- Sous-préfecture de Neufchâteau, M. Gaël ROUSSEAU
- DDT : Alain LERCHER, Antoine GALVEZ, Julien OSTER
- Chambre d'Agriculture : Jérôme MATHIEU
- Mairie de Vittel : Marine DUMONT (hydrogéologue)
- CCI : Sylvain JACOBÉE

Procurations de votes : 13 procurations données :

- Procuration de M. MAYAUX donnée à M. COUSOT
- Procuration de M. WITRICH donnée à M. GERECKE
- Procuration de Mme ADAM donnée à Mme BEGEL
- Procuration de M. HENRIOT donnée à M. SAUVAGE
- Procuration de M. CREMEL donnée à M. MANGIN
- Procuration de M. MUNIERE donnée à M. THIERY
- Procuration de M. DUVOID donnée à M. VAGNIER
- Procuration de Mme LECOANET donnée à M. FLECK
- Procuration de M. BALAY donnée à M. SALVI
- Procuration de M. SION donnée à M. LALLEMAND
- Procuration de M. MARGUET donnée à M. VAUTHIER
- Procuration de Mme LOMBARD donnée à M. BEMER
- Procuration de M. CUNIN donnée à Mme CONRAUX

Les échanges sont enregistrés.

1 : Approbation de l'ordre du jour

Point 1	Approbation de l'ordre du jour
Point 2	Approbation du compte-rendu de la séance plénière 6 octobre 2020
Point 3	**Election de la présidence de la CLE** Election des Vice-Présidents de la CLE du SAGE GTI : • Appel à candidature • Vote
Point 4	**Election des membres Bureau de la CLE** Election des membres du bureau de la CLE pour le 1er collège : • Appel à candidature • Vote Election des membres du bureau de la CLE pour le 2ème collège : • Appel à candidature • Vote
Point 5	Rédaction du SAGE : présentation de l'organisation de la rédaction
Point 6	Rédaction du SAGE : présentation et validation du calendrier de travail
Point 7	Rédaction du SAGE : présentation et validation du sommaire des documents
Point 8	Rédaction du SAGE : présentation et validation des orientations stratégiques
Point 9	Rédaction du SAGE : mise en place d'un Groupe de travail Technique (GT) spécifique pour la rédaction du SAGE
Point 10	Protocole : état d'avancement de l'Observatoire
Point 11	Protocole : présentation des actions engagées sur le territoire

Régine BÉGEL : Je vous informe que j'ai reçu une question par mail hier soir de la part de M. WITRICH de de Lignéville.

L'assemblée est d'accord pour qu'elle soit ajoutée en questions diverses et posée en fin de réunion.

Vote de l'approbation de l'ordre du jour : qui s'abstient ? Qui est contre ?

Adopté à l'unanimité

2. Approbation du compte-rendu de la séance plénière 6 octobre 2020

Personne ne souhaite réagir à ce compte-rendu.

Vote de l'approbation du compte-rendu : Qui s'abstient ? Qui est contre ?

Adopté à l'unanimité

3. Election de la présidence de la CLE

Election des Vice-présidents de la CLE du SAGE GTI :

- Appel à candidature
- Vote

Régine BÉGEL : Je rappelle que la CLE du SAGE GTI est composée de 46 membres répartis selon 3 collèges.

- Collège 1 : représentants des collectivités territoriales, de leur groupement et des établissements publics locaux : **24 membres**
- Collège 2 : usagers, propriétaires fonciers, organisations professionnelles, associations : **13 membres**
- Collège 3 : représentants de l'État et de ses établissements publics : **9 membres**

Cette composition fait l'objet d'une nomination officielle par un arrêté préfectoral. A la suite des élections municipales de mars et juin 2020, certains élus ont perdu leur mandat. De nouvelles désignations ont eu lieu.

Les services de la préfecture et de l'association des maires des Vosges, en lien avec la structure porteuse, ont travaillé activement à cette recomposition de la CLE.

Deux arrêtés successifs ont été pris. Un premier arrêté de recomposition partielle pris le 2 octobre 2020. Un arrêté de recomposition définitif pris le 6 janvier 2021, qui vous a été transmis par mail hier.

Les 14 nouveaux représentants sont :

- **Pour le Collège 1 :**
  - M. HAUTCHAMP, conseiller municipal pour la Ville de Vittel
  - M. WITRICH, adjoint au maire de Lignéville
  - M. MANGIN, président du Syndicat des eaux de Bulgnéville et de la Vallée du Vair
  - M. MAYAUX, président du Syndicat des eaux de la région de Thuillières
  - M. PRÉVOT, président de la Communauté de communes Terre d'Eau
  - M. THIERY, président du Syndicat des eaux du Haut-du-Mont
  - M. MUNIÈRE, président du Syndicat des eaux de Damblain et du Creuchot
  - M. DUVOID, vice-président du Syndicat des eaux des Monts Faucilles
  - M. LÉONARD, président de l'EPTB Saône-Doubs
  - M. GREPINET, maire de Valleroy-aux-Saules, représentant l'EPTB Meurthe-Madon
  - M. COLLIN, vice-président de la Communauté de communes Terre d'Eau, représentant l'EPAMA

- **Pour le Collège 2 :**
    - Mme CONRAUX, présidente de l'UDAF
    - M. SALVI, président du Conservatoire des espaces naturels de Lorraine
    - M. LALLEMAND, maire de Rebeuville et représentant de l'association des communes forestières

Ces nouvelles désignations ont un impact sur la désignation des instances de la CLE à qui il manque aujourd'hui un de ses 2 vice-présidents, 4 membres de son Bureau dont 3 membres du 1er collège et 1 membre du 2ème collège.

Nous allons donc devoir procéder à une nouvelle élection. D'après les règles de fonctionnement de la CLE, je cite : *« la durée du mandat des membres de la CLE autres que les représentants de l'Etat est de 6 années. Ils cessent d'en être membres s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés. En cas de vacance pour quelque cause que ce soit du siège d'un membre de la commission, il est pourvu à son remplacement dans les conditions prévues pour sa désignation, pour la durée du mandant restant à courir. »*

En ce qui concerne le SAGE des GTI, je rappelle que la CLE a été entièrement renouvelée suite à un premier mandat de 6 ans, le 12 octobre 2016. Sauf modification ou perte de mandat, ces désignations restent valables pour 6 ans, soit jusqu'en octobre 2022.

Nous allons passer à l'élection d'un vice-président. D'après l'article 6 des règles de fonctionnement de la CLE, les vice-présidents sont au nombre de 2. Ils doivent appartenir au collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics et sont désignés par les membres de ce collège. Les vice-présidents sont élus à la majorité relative.

Actuellement, M. Jean-Luc COUSOT, président du Syndicat des eaux de la région de Mirecourt occupe un de ces 2 postes de vice-président. Un poste de vice-président est vacant, en remplacement de Daniel THIRIAT, ancien représentant du Syndicat des eaux Bulgnéville et de la Vallée du Vair.

Mme GIMMILLARO se porte candidate pour ce poste. L'assemblée accepte un vote à main levée. Qui s'abstient ? Qui est contre ?

Mme GIMMILLARO est élue à l'unanimité.

4. <u>Election des membres Bureau de la CLE</u>

Election des membres du bureau de la CLE pour le 1er collège :

- Appel à candidature
- Vote

Election des membres du bureau de la CLE pour le 2ème collège :

- Appel à candidature
- Vote

Je propose de passer au renouvellement des postes vacants au niveau du Bureau de la CLE. D'après le règlement de la CLE, le rôle du Bureau est d'assister le président dans ses fonctions,

et notamment pour la préparation des réunions plénières de la CLE. Les membres du Bureau sont désignés par les membres des collèges auxquels ils appartiennent pour les deux premiers collèges et sont désignés par le préfet pour le 3ème collège.

Le Bureau est informé des études d'élaboration du SAGE et examine les propositions d'orientations. Il a pour principale mission la préparation des dossiers techniques et des séances de la CLE. Il est composé de 13 membres. 7 membres pour le 1er collège, 3 membres pour le 2ème collège et 3 membres pour le 3ème collège.

Election des membres du 1er collège, pour les collectivités. Au sein du Bureau, ce 1er collège est composé de 7 membres dont 3 sont à renouveler en remplacement de M. Daniel THIRIAT, Alain PIERRE et Gérard MARULIER.

Conformément au règlement de la CLE, le président et les 2 vice-présidents issus du 1er collège sont obligatoirement membres du Bureau. De ce fait, il ne reste plus que 2 postes réellement vacants à pourvoir, Madame GIMMILLARO étant élue. Y a-t-il des candidats pour ces 2 postes ?

M. PREVOT, M. MANGIN se portent candidats. L'assemblée accepte un vote à main levée.

Vote pour l'élection de M. MANGIN : qui s'abstient ? Qui est contre ?
M. MANGIN est élu à l'unanimité.

Vote pour l'élection de M. PREVOT : qui s'abstient ? Qui est contre ?
M. PREVOT est élu à l'unanimité.

Election des membres du 2ème collège : au sein du Bureau, ce 2ème collège est composé de 3 membres dont 1 est à renouveler en remplacement de M. COLLINET de l'UDAF. Un poste est donc vacant. Y a-t-il un candidat ?

Mme CONRAUX et M. FLECK se portent candidats. Le nombre de candidats étant supérieur aux postes vacants, il sera procédé à un vote à bulletin secret.

<u>Rappel de la règle de vote</u> : lorsqu'il y a plus de candidats que de nombre de postes, il est procédé ainsi. Dans le collège n° 2, il y a 3 postes mais un seul à renouveler. Donc par feuille, il ne faudra apposer qu'une seule croix en faisant part du choix du candidat pour remplacer M. Jacques COLLINET : Mme CONRAUX ou M. FLECK. Les personnes qui ont une procuration auront 2 bulletins et devront cocher une croix par bulletin.

Dépouillement du vote (8 présents et 5 procurations) :
Mme CONRAUX : 5 voix
M. FLECK : 7 voix

M. FLECK est élu

5. Rédaction du SAGE : présentation de l'organisation de la rédaction

Régine BÉGEL : Lors de la dernière CLE du mois dernier, nous vous avons informés que suite à un appel d'offre infructueux, il n'a pas été possible de confier la rédaction du SAGE à un bureau d'étude extérieur. C'est la raison pour laquelle il a été proposé de réinternaliser l'écriture du SAGE en s'appuyant sur le comité de rédaction existant, qui se compose d'une dizaine de techniciens des structures et organismes associés à la démarche du SAGE.

Pour savoir qui tiendrait la plume, M. le préfet ORY avait à cette occasion commandé une note d'organisation pour étudier les moyens potentiellement déployés au niveau de l'État en appui au comité de rédaction.

Ces éléments sont présentés par Julien OSTER de la DDT et Aurélie WOJCIECHOWSKI du Conseil départemental.

Aurélie WOJCIECHOWSKI : Comme vous pourrez le voir, au travers des présentations qui vous seront faites, au niveau des services, nous avons poursuivi le travail comme annoncé à la précédente CLE. Le Comité de rédaction, appelé le CORED, s'est réuni le 30 novembre 2020. Nous avons préparé lors de cette réunion tous les documents qui vous sont soumis aujourd'hui afin d'avancer dans l'élaboration de ce schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE).

Julien OSTER : Nous nous étions quittés lors de la dernière CLE du 6 octobre avec le constat de la nécessité de revoir cette organisation en vue du travail de rédaction des documents du schéma d'aménagement de gestion des eaux ; et notamment avec la nécessité de mettre en place une nouvelle organisation.

Nous avions dû faire le constat que l'appel d'offre qui avait été lancé par le Conseil départemental pour la rédaction du SAGE, au cours de l'été 2019, s'est révélé infructueux.

En parallèle, nous étions face à une échéance proche pour l'approbation du schéma d'aménagement de gestion des eaux et un calendrier de plus en plus contraint. Il était nécessaire de trouver une organisation alternative rapidement. Le préfet ORY nous avait demandé de travailler en ce sens entre les différents services.

Nous avions une base de travail existante avec l'amorce de travail de rédaction qui avait été effectué par ce comité de rédaction créé courant 2019. Des éléments de données et de réflexion avaient été apportés par l'hydrogéologue qui avait travaillé sur le sujet, Madame Juliette CUNY (ancienne animatrice du SAGE). La structuration du comité de rédaction était déjà organisée et nous avions des ressources techniques existantes au sein des structures partenaires, notamment le Conseil départemental, l'État, les Agences de l'eau et la Ville de Vittel pour le recrutement de l'hydrogéologue Marine DUMONT.

Nous avons un travail d'écriture des documents du SAGE. Le dossier du schéma d'aménagement de gestion des eaux sera proposé à la validation de la CLE et soumis à la consultation des personnes publiques associées puis à enquête publique. Il se compose principalement de 3 documents :

- Un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) ;
- Un Règlement ;

- Un Rapport d'Evaluation Environnementale servant notamment à la mission régionale d'autorité environnementale à statuer sur le respect par le schéma d'aménagement de gestion des eaux des principaux enjeux environnementaux.

Le choix a été fait de s'organiser au sein du comité de rédaction pour l'écriture du PAGD et du règlement et de confier à un prestataire extérieur le volet évaluation environnementale.

Aurélie WOJCIECHOWSKI : Nous allons vous faire un bref rappel de ce que sont ces 3 documents.

Le PAGD, Plan d'Aménagement et de Gestion Durable est la pièce maitresse du projet de SAGE. Y sont définies les priorités du territoire ainsi que les objectifs et les dispositions nous permettant de les atteindre. Pour chaque document, il y a un corps de texte et des cartographies pour l'illustration des informations.

Le PAGD est complété par un Règlement qui définit les règles à appliquer pour atteindre les objectifs fixés dans le PAGD, surtout les objectifs majeurs. C'est un document complémentaire qui va renforcer la portée juridique de ce SAGE. Lorsqu'il y a une règle, elle doit forcément être rattachée à une mesure, une action, être proportionnée. C'est un document sur lequel il faudra être très attentif car chaque mot compte.

L'ensemble de ces 2 documents vont être rédigés en interne dans le cadre du comité de rédaction (CORED) et seront soumis à une évaluation environnementale qui sera confiée à un prestataire extérieur. L'objectif de cette évaluation environnementale est de s'assurer que le projet de SAGE, dans sa globalité, apporte plus d'avantages que d'incidences négatives au territoire. Car le SAGE est un des plans qui doit faire l'objet, avant son approbation, d'une évaluation environnementale, le but étant de s'assurer que les mesures, qui auront forcément une incidence plus ou moins marquée sur certaines composantes de l'environnement ; incidence qui pourrait dans le meilleur des cas, évitées et éventuellement réduites, voire compensées.

Chaque action n'étant pas évaluée individuellement, on regarde bien le SAGE dans sa globalité. Il doit apporter bien plus d'avantages que d'incidences négatives. Il s'agit de renforcer la valeur juridique mais aussi s'assurer du bon compromis à trouver dans la mise en œuvre des actions.

L'étude environnementale sera confiée à un prestataire extérieur. Nous avions une ligne de crédits au Conseil départemental sur laquelle nous avions encore des crédits disponibles fin 2020 et sur laquelle aucune autre étude de ce type n'avait été sollicitée. Cela nous a permis, via une procédure simplifiée sans mise en concurrence et sans publicité, de recruter le prestataire et donc de gagner beaucoup de temps pour tenter de tenir le calendrier qui va vous être présenté. La contrainte à respecter malgré tout est que le prestataire puisse démarrer rapidement. Nous comptons sur un démarrage fin janvier, début février.

Jean François FLECK : Je voulais savoir si se mettait en place ou non une procédure d'autorisation environnementale ? C'est une procédure assez récente. Là il y aura bien un rapport de la MRAE pour l'évaluation environnementale mais dans la procédure elle-même, y aura-t-il la démarche d'autorisation environnementale ?

Aurélie WOJCIECHOWSKI : Je n'ai pas dans l'immédiat la réponse à votre question.

Alain LERCHER : Non la procédure est la même que pour un document de planification tel que SDAGE. On a effectivement un avis de la MRAE. Une fois que les 3 documents du SAGE que l'on vient de citer seront validés par la CLE, il y aura une consultation de la MRAE et un avis. Ensuite on passera à la phase de consultation et enquête publique. Dans le déroulement, il n'y a pas d'autorisation environnementale.

6. Rédaction du SAGE : présentation et validation du calendrier de travail

Julien OSTER : Nous avons choisi, pour ce travail de rédaction de documents, de réactiver le comité de rédaction tel qu'il avait été créé par la structure porteuse fin 2019. C'est ce comité de rédaction qui va constituer l'instance privilégiée de rédaction du SAGE, qui va faire des propositions à la CLE. Et c'est également l'instance de co-construction et de validation technique du PAGD et du Règlement. Le comité de rédaction se chargera également d'effectuer, en lien avec la structure porteuse, le suivi de la prestation demandée dans le cadre de l'évaluation environnementale.

Nous avons engagé un travail de rédaction collaboratif au sein du comité de rédaction. Nous évoquions le calendrier particulièrement serré. Il faut avoir en tête collectivement cet objectif d'approbation du SAGE pour début de l'année 2022. Nous sommes dans une chronologie avec une approbation également du SAGE Rhin-Meuse qui représente environ 14 mois de travail, organisé en 3 phases avec un pivot qui va être une réunion de validation par la CLE envisagée autour du 15 avril. On aura une 1ère phase de rédaction proprement dite du SAGE et d'élaboration de l'évaluation environnementale qui a déjà un peu commencée avec un pré-travail sur le calendrier, sur le contenu des documents. Ce travail s'étend de novembre 2020 jusqu'à mars 2021.

Ensuite on aura le moment pivot de validation du dossier du SAGE par la CLE autour du 15 avril. De mai à novembre, nous allons engager une phase administrative qui se compose des consultations des organismes. On a parlé notamment du recueil de la mission régionale de l'autorité environnementale, mais il y a aussi toutes les personnes publiques associées qui seront consultées dans ce cadre-là. Et puis l'organisation derrière de l'enquête publique elle-même et la rédaction par le commissaire-enquêteur de son rapport d'enquête. Puis la dernière phase de l'élaboration et de la rédaction de ce SAGE de décembre 2021 à février 2022 avec les ajustements, la rédaction finale et puis une validation définitive par la CLE avant de soumettre le projet de SAGE à l'approbation de M. le préfet. Avec la nécessité pour chacun de respecter chaque étape et notamment en lien avec le calendrier de recrutement et de travail de réalisation de l'évaluation environnementale.

Régine BÉGEL : Nous procédons au vote. Y a-t-il des réactions ?

Jean-François FLECK : Oui une demande de précision dans la phase de rédaction jusqu'au mois de mars. Y a-t-il d'ici mars, des groupes de travail prévus qui représentent les différents acteurs de la CLE ?

Régine BÉGEL : Oui. Nous y viendrons tout à l'heure. Je vous proposer d'adopter le calendrier de travail. Qui s'abstient ? Qui est contre ?

Adopté à l'unanimité

7. Rédaction du SAGE : présentation et validation du sommaire des documents

Julien OSTER : je vais vous présenter maintenant le contenu de ces documents, en sachant que ce sont des documents dont le cadre nous est partiellement donné par les différentes réglementations, notamment le code de l'environnement et les SDAGE.

Nous avons un PAGD et un Règlement dont le contenu est fixé par la réglementation et qui est structuré par les principes directeurs. C'est bien l'expression de la stratégie de la CLE et c'est sur cette base que le PAGD va être construit.

Nous proposons une architecture qui reprend l'architecture d'autres PAGD que nous avons pu voir sur des SAGE déjà approuvés, sur la base des données qui sont connues à ce jour. 4 grandes parties vont composer ce PAGD :

- 1ère partie relative à un rappel du contexte global. Pourquoi en sommes-nous à construire ensemble ce projet de Schéma d'aménagement de gestion des eaux de la nappe des GTI.
- 2ème partie : synthèse de l'état des lieux sur la base également des diagnostics et des états des lieux qui ont pu être réalisés depuis ces dernières années. Cet état des lieux nous permet ensuite de définir des enjeux, des scénarios, des principes directeurs sur lesquels vous avez déjà également travaillé.
- 3ème partie du PAGD : la formulation, la rédaction de ces enjeux, de ces scénarios, de ces principes directeurs.
- 4ème partie : de ces principes directeurs, on va tirer un certain nombre d'orientations fondamentales qui seront les objectifs, pistes d'action du SAGE pour permettre ensuite la déclinaison plus opérationnelle d'actions pour atteindre l'objectif de retour au bon état de la masse d'eau des GTI.

Le Règlement est un document qui est déjà très encadré. Nous ne pouvons pas y mettre tout ce qu'on veut. Il nous permettra de préciser des règles qui sont dans le PAGD et qui nécessitent, soit des précisions réglementaires, soit des objectifs quantifiés qui vont pouvoir être précisés dans le règlement.

Le dernier document, l'évaluation environnementale a pour objectif d'évaluer le projet de SAGE et de s'assurer qu'il apporte, du point de vue de l'environnement, des impacts positifs.

Aurélie WOJCIECHOWSKI : De la même manière, l'évaluation environnementale est un document qui est également codifié avec un certain nombre de parties obligatoires, avec une présentation générale des objectifs environnementaux, un descriptif de l'état initial de l'environnement, une justification des choix opérés, solutions retenues ou au contraire solutions écartées. Une présentation des mesures envisagées pour éviter, réduire ou compenser les éventuelles incidences négatives que pourrait avoir le SAGE. Avec enfin une méthodologie sur le processus d'évaluation environnementale. Et, ce qui est important, un résumé non technique, qui est un rapport environnemental qui permet de rendre le document le plus compréhensible possible pour le grand public et qui nous servira pour l'enquête publique. C'est également très codifié et il nous semblait important de ne pas le réaliser en interne parce que d'une part, nous n'avions pas forcément les compétences et qu'il nous semblait important qu'il y ait un regard extérieur qui soit porté sur l'évaluation du SAGE. Cela nous gênait d'être à la fois juge et partie, il nous semble important d'avoir quelqu'un de neutre et objectif qui apporte sa contribution et fasse une évaluation environnementale la plus objective possible.

Régine BÉGEL : Quelqu'un souhaite-t-il réagir sur cette proposition de sommaire ? Je vous proposer de l'adopter. Qui s'abstient ? Qui est contre ?

Adopté à l'unanimité

8. Rédaction du SAGE : présentation et validation des orientations stratégiques

Julien OSTER : Ce point permet de répondre à M. FLECK sur l'association des membres de la CLE dans le cadre de groupes de travail pour la rédaction en cours d'organisation. Nous allons évoquer ces modalités d'association de la CLE telles qu'on vous les propose.

Aurélie WOJCIECHOWSKI : Entre les propositions techniques qui pourraient être faites au niveau du comité de rédaction et la présentation en CLE, il nous a semblé important qu'il y ait un groupe intermédiaire dans lequel puisse participer la CLE de façon allégée pour avoir un travail le plus efficace possible mais que les enjeux et les voix, avis, puissent être exprimés, pris en compte pour pouvoir travailler sur un document partagé.

Ce qui vous est proposé c'est de créer un groupe de travail, que l'on pourrait appeler un GT (Groupe Technique), qui se réunirait le 25 janvier et le 19 février, réunions qui s'insèrent dans le calendrier qui vous a été présenté tout à l'heure pour que l'on tienne les délais. Ce groupe serait animé par le Conseil départemental avec l'appui de certains participants du comité de rédaction que sont la DDT et probablement l'Agence de l'eau pour qu'au niveau technique on pense bien à tous les enjeux majeurs.

L'objectif est que chaque grand enjeu puisse être représenté, qu'on facilite l'appropriation du document et qu'on essaie de tenir dans une écriture facilitante jusqu'à l'approbation du premier projet de SAGE prévue mi-avril.

Nous proposons que ce groupe soit composé d'environ un quart des membres de la CLE, soit 25 % de chaque collège pour que toutes les sensibilités et enjeux puissent être représentés. Donc 6 membres maximum pour le 1er collège dont la présidente, 3 membres maximum pour le 2ème collège et 2 membres maximum pour le 3ème collège.

Régine BÉGEL : Effectivement, j'ai pensé que ce groupe de travail pourrait être facilitateur dans le travail d'écriture du SAGE à mener. C'est dans cette optique que je vous propose d'associer les membres suivants à ce groupe de travail.

Sur proposition de Madame la présidente, l'idée serait pour le 1er collège d'avoir les participants suivants :

- Madame la présidente
- M. GERECKE en tant que conseiller départemental
- M. PRÉVOT représentant une Communauté de communes (Terre d'Eau)
- M. MANGIN, au titre du syndicat des eaux de Bulgnéville
- M. COUSOT, syndicat des eaux de la région de Mirecourt
- M. GREPINET au titre des EPTB

Nous avons veillé dans cette composition à ce que chaque type de représentant dans la CLE puisse être présent dans ce groupe de travail.

Pour le 2ème collège, il est proposé :

- M. FLECK, représentant une association
- M. JACOBÉE pour la CCI
- M. SION pour la Chambre d'agriculture

Je me permets de préciser, par rapport à la CCI, ce n'est pas M. JACOBÉE aujourd'hui qui est représentant, c'est M. CUNIN. Nous avons eu récemment l'information d'une procédure en cours. M. CUNIN va être remplacé prochainement par M. JACOBÉE. On devance cette modification qui va être opérée dans quelques jours. C'est bien M. JACOBÉE qui sera présent à la réunion du 25 janvier et qui, par la suite, suivra les travaux du SAGE.

Pour le 3ème collège, il est proposé :

- M. BEMER ou son représentant pour la DDT
- M. HOELTZEL ou son représentant, Agence de l'eau Rhin-Meuse

Jean François FLECK : Est-ce que c'est un groupe fermé ou on peut se faire remplacer en cas d'empêchement ?

Aurélie WOJCIECHOWSKI : L'idée est de rester à 11 pour avoir un groupe efficace, d'avoir un intermédiaire entre les 46 membres de la CLE et notre petit groupe réduit d'institutionnels ; mais il va de soi que si vous avez un empêchement, vous pouvez vous faire représenter. Nous nous réunirons donc le 25 janvier. L'idée sera de vous envoyer des documents une semaine à l'avance environ mais par rapport au calendrier qui s'annonce à nous, nous serons sur des délais très contraints.

Julien OSTER : Dans le cadre de la reprise du travail de rédaction, nous avons souhaité également engager un travail d'actualisation de la stratégie, puisqu'en partant du constat que finalement, écrire le PAGD c'est se reposer sur l'armature, sur l'architecture qui est donnée par les principes directeurs adoptés par la CLE. On a souhaité les actualiser pour 2 raisons, d'une part pour prendre en compte 2 documents qui sont intervenus entre les principes directeurs qui avaient été adoptés par la CLE le 3 juillet 2018 et actualisés le 13 mai 2019 ; d'autre part la délibération du Comité de bassin du 18 octobre 2019 et les objectifs du protocole.

On peut repartager rapidement les principes énoncés par le Comité de bassin. Dans cette délibération du 18 octobre, le Comité de bassin de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, après avoir salué les avancées du travail entrepris par la CLE pour l'élaboration de ce SAGE des GTI, avait souhaité identifier 5 principes qui lui semblaient être le fil conducteur pour l'élaboration de ce Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux.

Les 5 principes énoncés par la Comité de bassin :

- **<u>Principe 1</u>**

Donner la priorité à la satisfaction des besoins en eau potable des populations à partir des seules ressources locales en intégrant les potentialités des gites B et des gites C, sous réserve de compatibilité avec cet usage.

- **Principe 2**

Recouvrer les capacités naturelles de régénération de la nappe du GTI, notamment dans la zone de répartition des eaux au plus tard en 2027, en limitant à cette échéance les prélèvements annuels en-deçà de sa recharge naturelle.

- **Principe 3**

Définir des objectifs très ambitieux de réduction des consommations d'eau tous usages et leur trajectoire d'ici 2027 en projetant de meilleurs rendements de réseaux AEP, une plus grande sobriété des activités industrielles et une sensibilisation large aux économies d'eau.

- **Principe 4**

Gérer les prélèvements dans une approche multigîtes A, B, C de la manière la plus rationnelle possible conformément aux 3 premiers principes et en tenant compte des effets du dérèglement climatique et des besoins en eau optimisés des différents usagers.

- **Principe 5**

Afin de suivre l'impact des prélèvements sur les différents aquifères sollicités, constituer un observatoire des pressions et des niveaux piézométriques confié à opérateur indépendant et animé par la CLE.

Nous avons fait tout un travail de manière à réintégrer aux principes directeurs que la CLE avait adoptés en 2018 et 2019, les principes énoncés par le Comité de bassin et les objectifs poursuivis par le protocole que le préfet a proposé aux principaux préleveurs au début de l'année 2020.

Cela se présente sous forme d'un tableau dans lequel nous avons essayé de faire correspondre les principes les uns avec les autres sur plusieurs colonnes. Cela nous permet de vous proposer une concordance entre les principes tels qu'ils avaient été adoptés par la CLE le 13 mai 2019 et la proposition de reformulation. On retrouve des principes de la CLE de 2019 où on était sur 4 principes mais un étant subdivisé en 1 et 1bis.

On propose de partir sur 5 principes directeurs dans l'actualisation, en sachant que la majorité de ce qui avait été prévu et adopté en 2019 se retrouve dans les 4 premiers principes de l'actualisation. Le principe 5 est, selon la volonté du Comité de bassin relayé par le protocole d'engagement volontaire, la création et le fonctionnement de cet observatoire hydrogéologique.

Aurélie WOJCIECHOWSKI : Nous allons détailler les 5 principes sur lesquels vous aurez à vous exprimer et voter. Chaque principe que je vais lire est vraiment détaillé avec le fond et la traduction de ce qu'engendre et comprend chacun de ces 5 principes. Nous pourrons toutefois y revenir en cas de demande de précisions.

Principe n° 1 : recouvrer les capacités naturelles de régénération de la nappe des GTI et atteindre l'équilibre quantitatif au plus tard en 2027 sans porter préjudice ni quantitatif, ni qualitatif aux autres masses d'eau.

Principe n° 2 : réduire et optimiser les consommations pour tous les usagers.

Principe n° 3 : sécuriser l'accès des ressources en eau potable des populations en privilégiant les ressources locales dans une approche multigîtes, multinappes.

Principe n° 4 : organiser la gestion durable et solidaire de la ressource et définir une gouvernance adaptée.

Principe n° 5 : développer les connaissances et les outils de gestion et d'information, c'est l'observatoire.

Cette proposition d'actualisation de la formulation de la stratégie suscite –t-elle des questions ?

Jean François FLECK : Si l'on se réfère au principe n° 2 adopté par le Comité de bassin, on parle de recouvrer les capacités naturelles de régénération au plus tard en 2027 en limitant les prélèvements en-deçà de sa recharge naturelle, cela veut dire qu'en 2027, on doit avoir fait suffisamment d'économies pour que les prélèvements à cette date soient inférieurs à la recharge naturelle.

Dans la déclinaison qui en découle, principe n° 1 : recouvrer les capacités naturelles de régénération, atteindre l'équilibre quantitatif au plus tard en 2027. C'est contradictoire car si on est seulement à l'équilibre en 2027, on n'est pas en-deçà des capacités de régénération de la nappe. C'est un peu flou, j'ai l'impression qu'il y a eu une interprétation dans ce principe de la décision du Comité de bassin qui prévoyait un retour à l'équilibre le plus vite possible pour qu'en 2027 on soit en mesure de dégager déjà un positif pour la régénération de la nappe.

Julien OSTER : Effectivement, nous nous sommes inscrits également dans la manière dont le protocole d'accord a traduit les choses. J'ai cité les principes directeurs exprimés par le Comité de bassin, j'aurais pu reprendre le protocole qui est plus sur un champ opérationnel. Mais la trajectoire proposée par le protocole est bien d'arriver à un équilibrage de la nappe pour l'échéance. Le retour au bon état est celui-là.

C'est déjà cet objectif-là que l'on doit poursuivre. C'est pour cela que nous l'avons inscrit de cette manière. Nous devons engager ensemble cette première étape de recouvrer ces capacités naturelles de régénération et d'avoir une première étape qui soit le retour à l'équilibre.

Aurélie WOJCIECHOWSKI : Pour compléter, il est vrai que dans la manière dont, au niveau des acteurs, on a commencé à travailler, règlementairement il nous est demandé d'atteindre l'équilibre. Ceci étant, et ce sera aussi le rôle de cet observatoire, c'est d'avancer étape par étape. Si pour 2027 et même avant, on a atteint cet équilibre mais qu'on arrive en plus à faire mieux et qu'on arrive à être dans une phase de régénération plutôt que d'équilibre, bien entendu on ira. Mais nous avons écrit nos principes de telle sorte à ce qu'ils répondent aux objectifs d'équilibre fixés par le SDAGE.

Jean François FLECK : Une précision : réglementairement, l'équilibre doit être atteint en 2021. Dès lors qu'il n'y a pas de dérogation officielle sollicitée auprès de l'Europe, puisque c'est elle qui nous impose cette échéance, c'est toujours 2021.

Au-delà de la réglementation, la Commission locale de l'eau a voté, non seulement le retour à l'équilibre mais également la régénération de la nappe. C'est dans les principes actés antérieurement. Il s'agit de savoir quand on fixe l'équilibre, en termes d'objectif, et à partir de quand on pourra dégager du positif pour régénérer la nappe.

Si l'on s'inscrit dans la philosophie du Comité de bassin, c'est l'équilibre le plus vite possible et non pas seulement en 2027.

Aurélie WOJCIECHOWSKI : L'état d'esprit dans lequel le principe n° 1 a été reformulé c'est effectivement dans ce cadre-là. Nous avons bien les capacités naturelles de régénération de la nappe et d'atteindre aussi l'équilibre quantitatif. On y retrouve les deux. Par contre, effectivement, je parle sous couvert de l'Agence ou DDT, par rapport à ces échéances 2021 ou 2027, on prévoit de faire cette demande de report de délai à 2027. C'est pour cela qu'on souhaite écrire le SAGE le plus vite aussi, pour apporter la preuve qu'on veut l'écrire maintenant pour qu'en 2027 on ait le temps de faire des actions et d'atteindre les objectifs fixés.

Julien OSTER : C'est cela, d'où l'idée d'avoir des calendriers propres entre celui du SAGE et de l'approbation du SDAGE. Je précise qu'en consultation aujourd'hui avec ce report qui est inscrit dans le projet de SDAGE, le SAGE devra être compatible avec le SDAGE.

Je pense que nous sommes tous d'accord sur le principe de vouloir faire le plus vite possible. Le calendrier en témoigne et les travaux du SAGE menés y compris sur le protocole et les travaux de rédaction en cours en témoignent. C'est bien le mieux et le plus vite possible avec également le protocole, les volumes qui y figurent et les efforts des partenaires amènent de manière mécanique un croisement des courbes avant 2027.

C'est un challenge collectif. Il est illusoire d'imaginer qu'en fin 2021 les trajectoires se seront croisées, qu'on sera dans une régénération. La capacité de régénération à partir du premier m^3 de bénéfice, nous l'aurons avant 2027, après 2021, le plus tôt sera le mieux. L'esprit est un croisement des courbes avant 2027 mais de manière réaliste. Il est vrai, comme M. le préfet l'avait rappelé, il faut que les choses se passent proprement, le plus vite possible, le mieux possible.

Il faut comprendre qu'on ne pouvait pas se contenter simplement d'un retour à l'équilibre, il fallait engager, au-delà de l'équilibre, la régénération progressive de la nappe, à partir de 2027 et ensuite après en continuant l'effort derrière.

Jean François FLECK : Il y a quand même un problème dans le sens où la démarche fait que l'on modifie les règles au fil du temps parce qu'on ne s'est pas donné les moyens de les respecter. La demande de dérogation pour le nouveau SDAGE s'inscrit dans cette démarche. Cela me semble dangereux car dès lors qu'on fixe une nouvelle échéance, il n'y a aucune obligation qui nous incombera d'atteindre l'équilibre avant 2027. Tandis que si on avait une démarche de dire qu'effectivement on a une obligation réglementaire d'équilibre en 2021 mais la réalité fait que ce n'est pas atteignable et nous allons demander un report d'un an ou deux pour dégager les mesures qui s'imposent pour les atteindre, on comprendrait. Mais passer de 2021 à 2027, nous ne pourrons jamais accepter cette évolution.

Régine BÉGEL : Merci pour vos réactions. Je rappelle que cette stratégie reprend strictement les éléments déjà validés dans différentes CLE ainsi que ceux du Comité de bassin.

Je rappelle également à M. FLECK que les propositions du Comité de bassin ont été validées par Vosges Nature Environnement.

Je soumets au vote les orientations stratégiques. Je vous propose de les adopter.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? 4 abstentions

Adopté

10. Protocole : état d'avancement de l'Observatoire

Régine BÉGEL : Nous allons poursuivre avec un état d'avancement du protocole d'engagement volontaire des acteurs publics et privés initiés par M. le préfet et l'Agence de l'eau.

Ce protocole fixe les engagements et la feuille de route des différentes parties prenantes collectivités et industriels. Je rappelle qu'il a été signé à l'automne dernier. Je vous propose un état d'avancement sur l'observatoire hydrogéologique.

Julien OSTER : Lors de la dernière CLE, nous avions évoqué la mise sur les rails de cet observatoire hydrogéologique. C'est une demande formulée par le Comité de bassin de pouvoir améliorer la connaissance que l'on peut avoir, à la fois de la nappe des GTI et de la ressource en eau de manière générale dans le périmètre du SAGE.

Depuis la dernière CLE, pour vous faire un bref état d'avancement, nous nous sommes engagés dans un cadre contractuel d'une convention de coopération public/public avec le BRGM, qui a été signé le 1er décembre 2020, avec un investissement porté à la fois par le BRGM, l'État et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse. Le BRGM intervient au titre de ses missions d'appui aux politiques publiques.

Nous sommes sur une opération de près de 105 000 € avec une répartition de la prise en charge entre le BRGM, l'État et un fonds de concours qui nous est apporté par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

Au niveau de l'avancement de cette réflexion, nous sommes bien sur une étude de préfiguration de l'observatoire. Cette étude doit permettre de proposer dans les 6 à 8 mois à venir, à la CLE des scénarios de création d'un observatoire multinappes sur la base de critères techniques, qui sont les plus importants, mais également financiers et de gouvernance, de manière à ce que la CLE puisse ensuite se positionner sur le choix d'un outil le plus approprié possible.

Nous allons démarrer très rapidement puisque la convention est signée avec le BRGM sur un calendrier compris entre 6 et 8 mois d'étude et une animation et un suivi assurés par les services de la DDT en appui à la structure porteuse et en lien avec le Comité technique du SAGE qui est régulièrement informé de l'avancée et associé avec les collègues hydrogéologues de la DREAL et de l'ARS qui nous apportent leur soutien également.

11. Protocole : présentation des actions engagées sur le territoire

Régine BÉGEL : Je propose de laisser la parole aux représentants des collectivités signataires et des industriels.

André HAUTCHAMP, ville de Vittel : Pour la ville de Vittel, depuis le 6 octobre nous avons initié des actions encore en cours. Nous avons adhéré au pôle Eau de l'Agence Technique

Départementale dans le but qu'elle puisse nous aider dans les actions menées dans le cadre du protocole de restauration quantitative des aquifères du secteur de Vittel.

En parallèle une association comprenant les 2 cités thermales, Contrexéville et Vittel, la Communauté de communes Terre d'Eau et les syndicats intercommunaux de l'eau de Bulgnéville et de l'Anger, est en cours de création. Cette structure, à terme, sera animée par Mme Marine DUMONT, une jeune ingénieure en hydrogéologie que nous venons de recruter. Je vais d'ailleurs la laisser se présenter et parler des actions en cours au niveau de Vittel.

Marine DUMONT, Ingénieure en hydrogéologie : Merci de votre invitation en tant qu'observatrice à la CLE. Je suis hydrogéologue issue de l'Ecole supérieure d'hydrogéologie de Nancy. J'ai eu une première expérience en bureau d'études sur des études de ressources en eau.

Je suis arrivée à Vittel par rapport à ce qui est indiqué dans le protocole, pour mener et coordonner les actions d'alimentation en eau potable au sein de la ville de Vittel, mais aussi par le biais de l'association dont vient de parler M. HAUTCHAMP, avec les autres communes, Contrexéville, les syndicats des eaux, la Communauté de communes, sur plusieurs plans :

- Les réductions des pertes en eau sur les réseaux ;
- Des actions d'économie d'eau en développant des actions multigîtes par exemple et au niveau des consommations de tous les usagers.

Et puis un rôle sur la rédaction du SAGE et la rédaction de toutes ces actions par le biais de deux contrats de territoire liés avec l'Agence de l'eau.

Régine BÉGEL : Je vous remercie et je vous félicite pour ce travail engagé. Ce protocole est un véritable catalyseur d'actions et montre la capacité des acteurs du territoire du SAGE à s'approprier ce sujet complexe et à initier des actions nouvelles. C'est très encourageant pour la suite des travaux à mener.

Je vous propose de terminer cette CLE par le dernier point, qui est la question posée par M. WITRICH, adjoint délégué à l'eau à la mairie de Lignéville, qui n'a pas pu être présent aujourd'hui.

Jean François FLECK : Nous sommes passés très vite sur l'observatoire. Est-ce que dans le cadre de l'observatoire, pour évaluer l'évolution des nappes en cause, il est prévu d'installer des piézomètres supplémentaires ou va-t-on fonctionner uniquement à partir du seul piézomètre d'Haréville et des piézomètres de l'industriel Nestlé ?
Cela fait 2, 3 ans que l'on demande la communication des relevés piézométriques évolutifs au fil de l'année, notamment dans le cadre du Comité de sécheresse, cela n'a jamais été possible. On nous dit que Nestlé les communiquera dans le cadre de l'observatoire. On ne comprend pas pourquoi ce n'est pas possible aujourd'hui mais ce sera possible demain. Nous réitérons notre demande en vue des groupes de travail qui vont se constituer. Comment prendre des positions, évaluer des attributions de volumes, etc., sans une connaissance fine de l'évolution piézométrique de la nappe des Muschelkalk à notre disposition. Ces données existent et nous ne comprendrions pas qu'elles ne soient pas communiquées.

Julien OSTER : Sur la question de la création ou pas de nouveaux piézomètres, c'est justement tout l'enjeu de cette étude de préfiguration. Nous n'avons pas souhaité partir tout de suite sur la création d'un observatoire. Cette étude de préfiguration va nous faire perdre un peu de temps

mais elle nous est apparue indispensable car nous allons repartir du modèle existant créé par le BRGM pour la nappe des GTI, mais dans la commande il est prévu d'en faire un modèle multinappe. Nous prendrons en compte dans le cadre de cet observatoire, non seulement la nappe des GTI qui est l'objet principal du SAGE aujourd'hui, mais aussi autour notamment par rapport à la demande du Comité de bassin de solliciter d'autres ressources locales. Nous savons qu'il y a des incidences avec des aquifères adjacents.

Concernant la création ou non de nouveaux piézomètres, le BRGM va observer dans un premier temps quel est le réseau de mesure indispensable pour faire fonctionner son modèle. Il avait déjà en 2012 identifié tout un réseau d'une trentaine de piézomètres existants qui étaient potentiellement mobilisables. Il va regarder par rapport à cet existant s'il est nécessaire de créer des nouveaux points de mesures ou pas. C'est l'objectif de ces scénarios exprimés par le BRGM, de nous dire sur quel réseau de mesures nous devons nous appuyer dans la connaissance du fonctionnement de la nappe des GTI et de la nappe des Muschelkalk, et le cas échéant, si de nouveaux piézomètres doivent être installés.

Nous sommes bien dans une préfiguration. Nous avons demandé au BRGM de formuler au niveau de la CLE des scénarios sur lesquels vous appuyer pour choisir un outil qui répondra le mieux aux besoins de connaissance et de suivi de la mise en œuvre du SAGE.

Jean François FLECK : Le problème est qu'il y a un décalage dans le temps entre les données que sera en capacité de fournir l'observatoire dans 6 à 8 mois et les décisions que nous devons prendre en termes d'acceptation de volume pour les différents usagers. Le modèle est connu pour la nappe des GTI mais aujourd'hui c'est aussi le problème de l'équilibre des deux nappes et donc d'avoir des données suffisamment fiables pour prendre en compte la nappe supérieure et opérer d'éventuelles substitutions pour faire des économies dans la nappe inférieure.

Nous avons besoin de ces données qui existent, qui sont tenues quotidiennement et en temps réel, de l'évolution du niveau de la nappe au fil de l'année en lien avec la pluviométrie. Nous sommes là dans une configuration complètement différente. Il n'y a pas d'impact de la pluviométrie et de la saison, de la sécheresse sous la nappe GTI. Par contre l'impact est immédiat en temps réel sur la nappe supérieure.

Vous comprendrez bien que la problématique n'est plus du tout la même. Il faut que nous ayons un regard objectif des deux dernières années qui marquent le départ de cette nouvelle donne qui est la sécheresse récurrente avec une baisse importante de la pluviométrie pour prendre des décisions d'affectation de volume dans la nappe des Muschelkalk et à quelles saisons éventuellement. Sans ces données-là, nous ne pouvons pas travailler, nous partirons à l'aveugle. D'autant que ces données existent, nous demandons instamment à ce que Nestlé communique auprès des partenaires ces données relevées d'évolution piézométrique de leurs différents forages depuis 2 ans au fil des semaines. Cela existe et doit être communiqué.

François NEGRO, Nestlé Waters : Comme mentionné à la dernière CLE, nous mettrons toutes ces données à disposition mais dans le cadre d'un observatoire pour que les données soient interprétées dans le bon sens.

Régine BÉGEL : Nous passons à la question de M. WITRICH adjoint délégué à l'eau à la mairie de Lignéville, qui n'a pas pu être présent aujourd'hui.

Voici la teneur de son mail :

« Vous n'êtes pas sans connaitre les ruptures d'alimentation problématiques qu'a connu la commune de Lignéville ces 4 dernières années, qui nous ont conduit à créer un puits de secours depuis 2017 afin de pouvoir suffire aux besoins quotidiens sur une période qui court de mi-juillet à début novembre, et ce tous les ans depuis 2016. Le scénario prévu dans le SAGE prévoit une utilisation plus accrue des ressources des Muschelkalk. Or comme la commune de Lignéville puise justement ses ressources dans cet aquifère, j'ai donc questionné l'hydrogéologue avec lequel nous travaillons régulièrement, qui comprend et confirme le bienfondé de notre inquiétude de voir les épisodes de sécheresse devenir plus sévères sur cette ressource si elle est encore plus sollicitée qu'auparavant. Pouvez-vous nous apporter un éclairage technique ainsi qu'une réponse pouvant infirmer ces craintes ? »

Au regard de ce qui a été présenté aujourd'hui, notamment au niveau du principe n° 1 de la stratégie et de l'évaluation environnementale du SAGE, l'objectif est bien d'aboutir à un SAGE permettant d'améliorer l'état quantitatif de la nappe des GTI sans porter préjudice aux autres masses dont celle des Muschelkalk.

Julien OSTER : Effectivement, le SAGE va être rédigé dans ce sens. J'ajouterai par ailleurs deux éléments. Nous avons, à un moment donné, un besoin accru de connaissances, notamment sur le fonctionnement de cette nappe des Muschelkalk. C'est l'observatoire qui nous permettra d'avancer aussi sur cette connaissance et de pouvoir apporter des réponses plus précises.

Le 2ème point évoqué par M. WITRICH (*des solutions pour des communes comme la nôtre sont-elles envisagées, interconnexions ou autre ?*) est intéressant. Il y a un vrai enjeu dans le cadre du SAGE, on sait que c'est un document de planification dans le domaine de l'eau. On a entendu le témoignage de la commune de Vittel avec cette association qui est en train de se mettre en place pour fédérer les collectivités qui œuvrent dans le domaine de l'adduction d'eau potable. C'est un enjeu de solidarité autour de l'eau dans ce territoire. Dans le cadre du SAGE, nous devrons être vigilants à organiser dans l'optique de la sécurisation des réseaux et de l'alimentation en eau potable par des actions qui pourront être l'amélioration des interconnexions, éventuellement des interconnexions de secours en cas de période de sécheresse plus intense, de manière à avoir une vision globale à l'échelle de l'ensemble du périmètre concerné.

Alain LERCHER : Pour compléter les propos de mon collègue, comme le SDAGE est un document de planification à l'échelle du bassin, le SAGE est un document de planification à l'échelle d'un territoire. Ce n'est pas un schéma directeur d'eau ou d'assainissement. On est bien sur un document de planification avec des orientations qui vont donner des directions à prendre mais pas les solutions.

Les solutions seront après à regarder avec l'appui de l'observatoire et après dans le cadre des procédures réglementaires quand il y aura de nouveaux prélèvements, au titre de l'autorisation environnementale notamment, qui permettront de voir l'impact des travaux, projets, sur les nappes considérées.

L'objectif est aussi dans le SAGE d'écrire qu'il faut aller vers des interconnexions entre les collectivités.

M. VAUTHIER : Juste un point mais qui est valable pour toutes les collectivités et surtout en cas d'interconnexion. Quelles que soient les ressources mobilisées, c'est aussi le travail sur les fuites sur les communes. Lignéville est concernée comme d'autres communes pour aller vers

l'excellence. Même les collectivités qui ont des rendements dits corrects ou bons, il faut aller vers l'excellence.

Nous travaillons avec Lignéville sur un schéma d'AEP, il y aura un volet économies d'eau où on sera partenaires. Parce qu'interconnecter les réseaux, c'est une chose. Il y aura un volet important aussi, dans ces communes rurales, pour essayer de trouver des solutions sur l'économie d'eau à la ferme pour les eaux qui ne sont pas en contact avec l'agro-alimentaire (salles de traites, usages agricoles). On travaillera aussi probablement avec l'Ermitage et avec les partenaires du monde agricole. On a des sources d'économies d'eau encore sur ces territoires. Cela va participer aussi aux schémas locaux aux besoins réels d'alimentation en eau potable actuelle et future sur les villages.

Régine BÉGEL : Avant de clôturer cette séance, je vais repasser la parole à M. le préfet.

M. le Préfet : J'ai écouté avec beaucoup d'attention la présentation qui ne m'était pas tout à fait inconnue puisque nous en avions déjà échangé, merci Mme la présidente des travaux menés. Je salue le volontarisme qui s'est exprimé à travers le calendrier qui est prévu et le partenariat de qualité, que j'oserais même qualifié d'excellence, qui va se construire.

Je voudrais dire à l'attention des membres de la CLE, qu'au regard de mes fonctions, je procèderai à une attention toute particulière, il en va d'ailleurs de mes prérogatives, sur le respect de l'environnement. Je rassure ceux qui, ici, pourraient avoir le moindre doute sur cet aspect-là, il n'y en aura pas. Très clairement, le respect de l'environnement, des ressources naturelles pour les générations futures, j'en suis, nous en sommes collectivement, les garants. Il ne faut pas travestir le débat.

Le débat est vraisemblablement ailleurs. Il est sur la mise en place, la gestion d'un héritage qui dans ce territoire se traduit par des tensions sur la ressource en eau qui, de mon point de vue, et c'est heureux, ne sont pas des conflits d'usage. En tous les cas, nous prendrons la peine d'y veiller collectivement.

Je suis d'avis que le protocole qui a été signé et auquel mon prédécesseur a porté une grande attention, est une excellente démarche, tout autant que l'observatoire. Ne portons pas, par avance, la moindre défiance envers un outil qui doit nous assurer une totale transparence.

Je serai de ceux aussi qui veilleront, si on veut avancer vite et bien, ou mieux, à ce que la démarche que nous portons collectivement soit frappée d'une totale sincérité. Sincérité ne veut pas dire qu'on est d'accord sur tout. Peut-être le serons-nous, peut-être pas. Mais la sincérité et la capacité à vérifier que tout ce qui est présenté est d'une totale sincérité doit être de mise.

A partir de là, nous allons avancer au plus vite. J'ai noté que sur les textes, il est rédigé ainsi : « au plus tard 2027 ». Cela laisse entendre qu'on peut aller un peu plus vite. Il appartiendra aux uns et aux autres, parties prenantes de cette réflexion, de cette action, de s'assurer à la fois du bienfondé des actions menées, des objectifs qu'on peut se fixer, de la réelle portabilité des démarches. Il ne suffit pas d'édicter des mesures, encore faut-il qu'elles soient applicables, supportables à tous égards et donc réalisables à la fois dans les délais imaginés et avec le plein accord et la bonne participation de toutes les parties concernées. On ne se paie pas de mots. On mesure les actions que nous menons à la réalité des actes. C'est bien cela, me semble-t-il, dont il s'agit.

Je tenais sincèrement à saluer le gros travail qui a été fait, le partenariat qui se dessine, le volontarisme qui s'exprime. Je préfère apprécier les choses aux actes que sur des interprétations de non-dit. Le non-dit ne fait pas avancer le monde.

On doit pouvoir, me semble-t-il, arriver à être avec un SAGE qui au-delà de l'acronyme, dit bien ce qu'il veut dire, une démarche sage est une démarche qui est à la fois empreinte d'un profond respect, d'une totale sincérité et d'une volonté d'aboutir à quelque chose de durable. Un développement durable dans lequel on peut trouver à s'épanouir, quelle que soit la partie qu'on représente ou à laquelle on appartient.

C'est tout simplement ce que je voulais signaler sur l'instant, vous remercier Mme la présidente, M. le président du Conseil départemental, Mesdames, Messieurs, encore une fois pour la qualité des présentations et des débats. Il nous reste à aller de l'avant collectivement et ce que je puis vous dire c'est qu'à travers mon propos et ma personne, vous pouvez compter sur l'entière mobilisation de tous les services de l'État qui sont ici d'ailleurs largement représentés. Merci à vous.

Régine BÉGEL : Merci M. le préfet. Merci à tous. La séance est levée.

DAT / ENVIRONNEMENT

08 Janvier 2021

SAGE GTI

Réunion de la Commission Locale de l'Eau n°22

vosges.fr

Approbation de l'ordre du jour

Point 1	Approbation de l'ordre du jour	Vote n°1
Point 2	Approbation du compte-rendu de la séance plénière 6 octobre 2020	Vote n°2
Point 3	**Election de la présidence de la CLE** Election des Vice-Présidents de la CLE du SAGE GTI : • Appel à candidature • Vote	Vote n°3
Point 4	**Election des membres Bureau de la CLE** Election des membres du bureau de la CLE pour le 1er collège : • Appel à candidature • Vote Election des membres du bureau de la CLE pour le 2ème collège : • Appel à candidature • Vote	Vote n°4 Vote n°5
Point 5	Rédaction du SAGE : présentation de l'organisation de la rédaction	Info
Point 6	Rédaction du SAGE : présentation et validation du calendrier de travail	Vote n°6
Point 7	Rédaction du SAGE : présentation et validation du sommaire des documents	Vote n°7
Point 8	Rédaction du SAGE : présentation et validation des orientations stratégiques	Vote n°8
Point 9	Rédaction du SAGE : Mise en place d'un Groupe de travail Technique (GT) pour la rédaction du SAGE Pour le collège n°1 • Appel à candidature • Validation par la Présidente Pour le collège n°2 • Appel à candidature • Validation par la Présidente	Désignations
Point 10	Protocole : état d'avancement de l'Observatoire	Info
Point 11	Protocole : présentation des actions engagées sur le territoire	Info

✋ VOTE 1

Approbation du CR de la CLE du 6 octobre 2020

COMMISSION LOCALE DE L'EAU
SAGE GTI
21ème séance plénière
6 octobre 2020 à 14 h

Organisme	NOM – Prénom ou représentant	Présents	Procuration	Excusés	Absents
Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (/9/24)					
Conseil régional	ADAM Anne-Marie		X		
Conseil départemental des Vosges	VANSON Brigitte			X	
Conseil départemental des Vosges	GERECKE Luc	X			
Conseil départemental des Vosges	ROUSSEL Alain			X	
Conseil départemental des Vosges	GIMMILLARO Martine		X		
Conseil départemental des Vosges	SAUVAGE Guy	X			
Conseil départemental des Vosges	BEGEL Régine	X			
Mairie de Vittel	HAUTCHAMP André		X		
Mairie de Contrexéville	HENRIOT Jean-Marie				X
Mairie d'Urville	CREMEL Denis			X	
Mairie de Lignéville	WITRICH Stéphane				X
SIE de la Région des Ableuvenettes	MATHIEU Auguste				X
SIE de la Vraine et du Xaintois	VAGNIER Jean-Yves				X
SIE des Monts Fauciller	DUVOID Frédéric			X	
SIE de Damblain et du Creuchot	MUNIÈRE Bernard				X
SI d'eau potable de la Région Mirecurtienne	COUSOT Jean-Luc	X			
SIE de Bulgnéville et de la Vallée du Vair	MANGIN Jean-Bernard				X
SIE de la Région de Thuillières	MAYAUX Damien	X			
SIE du Haut du Mont	THIERY Jean-Luc	X			
Communauté de Communes Terre d'Eau	PRÉVOT Christian				X
EPTB Saône et Doubs	FAIVRE Philippe				X
EPTB Meurthe-Madon	BOULY Serge				X
EPAMA	FLOQUET Patrick				X
SCOT des Vosges Centrales	GAILLOT Thierry				X
Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations (6/13)					
Chambre d'Agriculture des Vosges	SION Bernard		X		
Chambre de Commerce et d'Industrie des Vosges	JACOBÉE Sylvain			X	
Association des Communes Forestières	GATTO Yves				X
Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine	SALVI Alain			X	
Association Oiseaux-Nature	SCHMITT Bernard	X			
Association Vosges Nature Environnement	FLECK Jean-François	X			

✋ VOTE 2

Composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE GTI

Commission Locale de l'Eau (CLE)

3 collèges

<25 % Etat

Préfet 88, DDT, DREAL, ARS, Préfet de Bassin, DDCSPP, Agences de l'eau, DREAL, AFB

>25 % Usagers

Association protection Environnement & Consommateurs, Industriels, CCI, CDA, fédé pêche, comm forest.

>50%: Elus / collectivités territoriales

Conseil Rég, 6 Conseill. Dép, 13 collectivités AEP, 3 EPTB, 1 SCOT

Election d'un vice-président de la CLE

Une présidente :

- Mme BEGEL

2 Vice- présidents

- Mr Jean-Luc COUSOT
- Mr Daniel THIRIAT → Un / une candidate ?

✋ VOTE 3

Election des membres du bureau – 1er collège

13 membres

Collège 1 : collectivités (7)

Régine BEGEL
Daniel THIRIAT → = Vice-président
Jean-Luc COUSOT
Jean-Yves VAGNIER
Guy SAUVAGE
Alain PIERRE → Un / une candidate ?
Gérard MARULIER → Un / une candidate ?

✋ VOTE 4

Election des membres du bureau – 2ème collège

Collège 2 : Usagers (3)

Jean-Charles LE SQUEREN

François NEGRO

Jacques COLLINET → Un / une candidate ?

✋ VOTE 5

Organisation de la rédaction (1/5)

Mise en place d'une nouvelle organisation ?

- Un appel d'offres infructueux au cours de l'été 2019
- Une échéance qui se rapproche et un calendrier contraint
- Une base de travail existante + des ressources techniques existantes au sein des structures partenaires (CD, Etat, agences, ville de Vittel)

Organisation de la rédaction (2/5)

Comment ?

➢ Ecriture des documents du SAGE : projet d'aménagement et de gestion durable (PAGD) et du règlement ; l'élaboration du rapport d'Evaluation Environnementale (EE) reste confiée à un prestataire extérieur ;

➢ Réactivation du comité de rédaction (CORED) créé par la structure porteuse fin 2019

- Il constitue l'instance privilégiée de la rédaction du SAGE
- Instance de co-construction et de validation technique du PAGD et du règlement et de suivi de l'EE

➢ Un travail de rédaction collaboratif au sein du CORED

Organisation de la rédaction (3/5)

Quel calendrier ?

- Un objectif d'approbation début 2022 (chronologie du SDAGE) ;
- 14 mois de travail organisé en 3 phases
  - Novembre 2020 à mars 2021 : phase de rédaction proprement dite SAGE + élaboration de l'EE
  - 15 avril : validation par la CLE
  - Mai à novembre : phase « administrative » (Consultation des organismes + enquête publique)
  - Décembre 2021 à février 2022 : rédaction finale et approbation (CLE + arrêté Préfet)
- La nécessité de respecter chaque étape

✋ VOTE 6 de la proposition de calendrier

Organisation de la rédaction (4/5)

Quel contenu ?

- PAGD et règlement, un contenu fixé par la réglementation et structuré par les principes directeurs ;
- Le PAGD (sur la base des données connues) :
  - Contexte
  - Synthèse de l'état des lieux
  - Enjeux, scénarios et principes directeurs (5)
  - Orientations fondamentales (14)
- Le règlement
- L'évaluation environnementale

✋ VOTE 7 de la proposition de sommaire

Organisation de la rédaction (5/5)

Association de la CLE

- Deux temps d'échanges avec un groupe de travail composé de représentants de la CLE : 25 janvier et 19 février
- Animés par le CD, structure porteuse de la CLE, avec l'appui de la DDT, et en lien avec le CORED
- Objectifs :
  - Recueillir un avis et des amendements sur les propositions de rédaction
  - Faciliter l'appropriation des documents par l'ensemble des membres de la CLE en prévision de la réunion du 15 avril
- Un temps de débat avec les membres de la CLE plénière, le 15 avril

Le groupe de travail de la CLE

Le groupe de travail de la CLE

- **Objectifs :**
  - **Apporter une contribution stratégique aux propositions techniques du CORED**
  - **Favoriser l'appropriation des documents par la CLE**
- **Composition (11 membres maximum) : représentant ¼ de la CLE – 25% de chaque collège**
  - **6 membres maximum du collège 1 (dont la Présidente)**
  - **3 membres maximum du collège 2**
  - **2 membres maximum du collège 3**
- **Animation et suivi : structure porteuse (CD) avec appui de la DDT**

Le groupe de travail de la CLE

Le groupe de travail de la CLE

- **Proposition de la présidente :**
  - **Au titre du collège 1 : Mme BEGEL (présidente de la CLE), M. GERECKE (Conseil départemental), M. PREVOT (CCTE), M. MANGIN (SIE de Bulgnéville), M. COUSOT (SIE de la région mirecurtienne) et M. GREPINET (EPTB Meurthe Madon)**
  - **Au titre du collège 2 : M. FLECK (VNE), M. CUNIN (CCI) et M. SION (Chambre d'agriculture)**
  - **Au titre du collège 3 : M. BEMER ou son représentant (DDT) et M. HOELTZEL ou son représentant (AERM)**

Actualisation de la stratégie (1/4)

Pourquoi actualiser ?

- Pour prendre en compte la délibération du comité de bassin du 18 octobre 2019
- Pour prendre en compte les objectifs du protocole

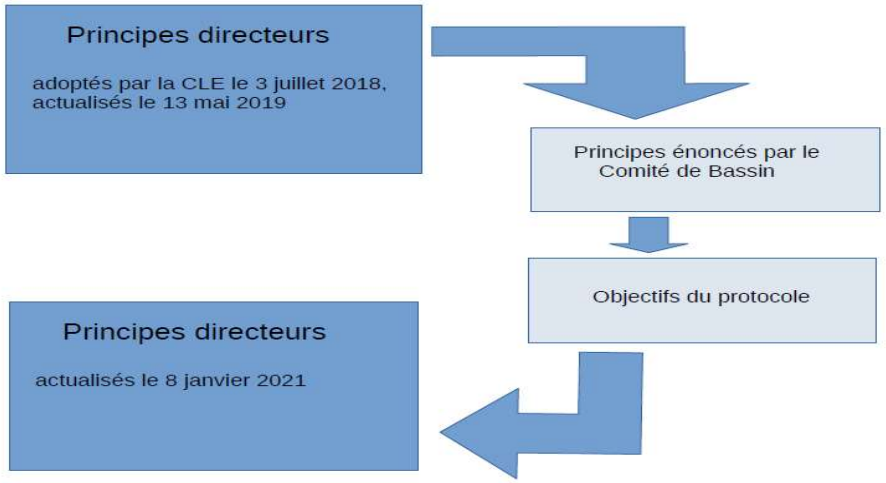

Actualisation de la stratégie (2/4)

Pourquoi actualiser ?

- Pour mettre en adéquation la stratégie avec les enjeux
- Formulation des enjeux du SAGE (l'enjeu = ce qu'on peut gagner ou perdre)
  - Enjeu n°1 : retour et maintien de la nappe au bon état quantitatif
  - Enjeu n°2 : sécurisation de l'alimentation en eau potable des populations
  - Enjeu n°3 : préservation des conditions d'un développement territorial durable
  - Enjeu n°4 : définition d'une gestion durable, intégrée et territoriale de la ressource en eau
  - Enjeu n°5 : amélioration et partage de la connaissance

Actualisation de la stratégie (3/4)

Principes au 13/05/2019

Principe n°1 : atteindre (en 2021) et maintenir l'équilibre de la nappe GTI

Principe n°1 bis : organiser la gestion globale collective et durable de la ressource

Principe n°2 : optimiser tous les usages pour réduire les consommations

Principe n°3 : satisfaire tous les usages en mobilisant des ressources complémentaires

Principe n°4 : partager les coûts induits par les opérations de substitution de la ressource, de manière équitable

Principes reformulés (proposition)

Principe n°1 : recouvrer les capacités naturelles de régénération de la nappe GTI et atteindre l'équilibre quantitatif au plus tard en 2027

Principe n°2 : réduire et optimiser les consommations pour tous les usages

Principe n°3 : sécuriser l'accès à la ressource AEP pour les populations en mobilisant les ressources locales dans une approche multigîtes soutenable

Principe n°4 : organiser la gestion durable et solidaire de la ressource et définir une gouvernance adaptée

Principe n°5 : créer et assurer le fonctionnement pérenne d'un observatoire hydrogéologique

Actualisation de la stratégie (4/4)

Formulation actualisée

- **Principe n°1 : Recouvrer les capacités naturelles de régénération de la nappe des GTI et atteindre l'équilibre quantitatif au plus tard en 2027, sans porter préjudice, ni quantitatif, ni qualitatif, aux autres masses d'eau**

- **Principe n°2 : Réduire et optimiser les consommations pour tous les usages**

- **Principe n°3 : Sécuriser l'accès à la ressource en eau potable des populations en privilégiant les ressources locales dans une approche multi-nappes**

- **Principe n°4 : Organiser la gestion durable et solidaire de la ressource et définir une gouvernance adaptée**

- **Principe n°5 : Développer les connaissances et les outils de de gestion et d'information**

✋ VOTE 8 de la proposition de stratégie actualisée

Observatoire hydrogéologique (1/2)

Point d'avancement – étude de préfiguration

- La convention de coopération public / public signée le 1er décembre 2020
- Un investissement porté par le BRGM, l'État et l'agence de l'eau Rhin-Meuse

  - Une opération de près de 105.000 €

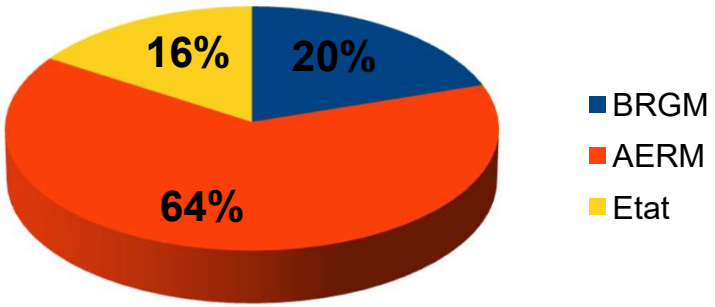

Observatoire hydrogéologique (2/2)

Point d'avancement – étude de préfiguration

- **Objectif :**
  - **Proposer à la CLE des scénarios de création d'un observatoire « multi-nappes », sur la base de critères techniques, financiers et de gouvernance**
- **Calendrier : 6 à 8 mois d'étude / démarrage janvier 2021**
- **Animation et suivi : DDT des Vosges en appui à la structure porteuse**

Actions engagées sur le territoire

Point d'avancement – étude de préfiguration

- Prise de parole des collectivités
- Prise de parole des industriels